

# CONSEIL MUNICIPAL

## **PROCES VERBAL**

Séance du lundi 07 octobre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le 07 octobre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 03 octobre 2024

Membres qui ont pris part aux délibérations : 08 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, Séverine BOUROUMEAU, Julien COYART, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL, Sylvie POMIER

Procurations : David BERAUX donne pouvoir à C. GENOVESIO, Christèle BOE donne pouvoir à MC. MOURLEAU, Laurent NORMANDIN-VARENNE donne pouvoir à J. COYART

Excusés : Alain MALGOUYRES,

Secrétaire de séance : Marie Claire MOURLEAU

### ORDRE DU JOUR

- ✓ **Subvention DETR économie d'énergie bâtiments communaux**
- ✓ **« Prévoyance » mode de participation et montant de participation**
- ✓ **Virement de crédit 2**
- ✓ **Zone Accélération Énergie Renouvelable**
- ✓ **Réserve communale de sécurité civile**
  
- ✓ **Questions diverses**
  - **Achat lave-vaisselle cantine**
  - **Devis crochets volets 108 rue de l'Église**
  - **Demande de participation de la mairie de Sauvagnas**

## **1. Subvention 2025**

Madame le Maire indique que la commune doit réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux et propose donc aux élus de demander des subventions pour financer en partie ces travaux.

Madame le Maire précise qu'il n'est pas possible de demander la subvention « fonds verts » car l'amélioration des étiquettes énergétiques n'est pas significative.

Cout total de ces travaux 34 972.83€ HT

- Relamping luminaires intérieurs (mairie cantine SDF écoles): 14 488.71€
- Menuiseries de l'école maternelle : 14 959.08€ (devis garrigues)
- Travaux isolation appartement au-dessus de l'école : 5 525.04€

Les subventions demandées seraient de

- 40% DETR (état) soit 13 989.13 €
- 40 % FST (Agglo d'Agen) soit 13 989.13 €

Les 20% restant seront autofinancés pour environ 6 997.84€

A l'unanimité, les élus sont favorables à la demande de ces subventions.

## **2. Participation aux cotisations Prévoyance Décès Invalidité**

Madame Le maire informe les élus que le code de la Fonction Publique a été modifié et impose maintenant aux employeurs publics de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Cette participation est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et ne pourra pas être inférieure à 7€

Madame le Maire propose

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, conclue entre le CDG 47 et RELYENS / MNT, avec effet au 1er janvier 2025
- de participer à hauteur de 7€ bruts par agent et par mois

Les élus sont favorables à l'unanimité et donnent tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

## **3. Subvention Statue**

Une demande de subvention avait été faite à la DRAC à hauteur de 30 % du montant des travaux (restauration statue et reliques) Cependant cette demande a été refusée car la DRAC ne subventionne qu'à hauteur de 20% la restauration de patrimoine mobilier protégée au titre des Monuments Historique, inscrit au titre d'objet.

Une nouvelle demande de subvention doit donc être faite à hauteur de 20% du montant des travaux de restauration de la statue (devis 7 841€ HT) soit une subvention de 1 568 €

Le conseil départemental pourrait subventionner 50 % au titre de la restauration des collections muséales soit 3 921 € HT

L'autofinancement resterait donc à 2 352€ pour la commune.

Les élus prennent acte de ce changement de plan de financement et donnent leur accord afin que Mme le Maire puisse entamer les démarches nécessaires à ces nouvelles demandes de subventions.

#### **4. Virement de crédit**

Madame le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de faire une modification du BP 2024 afin de procéder au paiement du solde des travaux du pluvial de la rue de l'église.

Un virement de crédit doit être effectué du chapitre investissement vers le chapitre fonctionnement pour un montant de 360€ .

Les élus sont favorables à l'unanimité.

#### **5. Zone d'accélération énergétique**

Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite **Loi APER** l'état incite fortement les communes à accélérer le déploiement des énergies renouvelables.

Cette loi a pour but de faciliter le développement des énergies renouvelables sur le territoire et prévoit l'identification de « Zones d'accélération » spécifiques à chaque énergie renouvelable

Notre commune est donc invitée à se positionner sur des zones dites d'accélération énergétiques qui doivent être définies au préalable et recensées sur un portail cartographique national.

Un débat s'installe entre les élus qui ne sont pas favorables à de grandes étendues de panneaux photovoltaïques mais souhaitent que tous les agriculteurs puissent bénéficier de cette opportunité s'ils le désirent.

Aussi, les élus proposent de définir, une surface maximum éligible à l'agrivoltaïsme. Chaque agriculteur installé sur la commune peut y prétendre. Les surfaces et puissances restent limitées afin que la production d'énergie soit secondaire à l'échelle de l'exploitation, soit 1 à 5 hectares afin de permettre à un maximum d'agriculteurs de se raccorder au réseau et de pouvoir participer à l'investissement.

#### **6. Réserve communale de sécurité civile**

Madame Le Maire précise qu'une réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune ou les communes limitrophes.

##### **Ses missions principales sont :**

- Sensibilisation de la population sur les risques et les comportements à adopter,
- Participation à l'alerte et à l'évacuation des populations,
- Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid,
- Maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit,
- Assistance aux formalités administratives des sinistrés,
- Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations,
- Collecte et distribution des dons au profit des sinistrés.

Les élus sont favorables à la mise en place de cette RCSC et proposent de lancer un appel à candidatures dans le prochain bulletin municipal de fin d'année.

A ce titre certains élus émettent le souhait de participer à une formation de 1<sup>er</sup> secours. Mme le Maire va donc organiser cette formation.

## **7. Questions Diverses**

### ➤ **Achat Lave-Vaisselle cantine**

Le lave-vaisselle de la cantine est tombé en panne, il avait déjà été réparé à plusieurs reprises mais maintenant son remplacement est nécessaire. Un devis a été établi par la SAS qui est déjà intervenu pour les réparations, le cout d'achat de ce lave-vaisselle professionnel est de 2 900 €

Madame le maire précise qu'il faudra également envisager de changer le lave-linge de la cantine.

Les élus donnent leur accord pour cet achat

### ➤ **Volets appartements dessus du presbytère**

Les volets du presbytère ont été changés récemment mais la locataire ne peut pas les bloquer quand ils sont ouverts car les crochets ne sont pas accessibles facilement (radiateur sous la fenêtre + murs en pierre très épais) Un système de bloque-volets accessible sans se pencher est préconisé par l'artisan qui les a installés, le devis proposé est de 400€ TTC environ.

Malgré le cout élevé, les élus sont favorables à la pose de ce système de bloque volets afin que ces nouveaux volets ne s'abiment pas

### ➤ **Centre de loisirs de Sauvagnas**

La commune de Sauvagnas envisage de mettre en place un centre aéré dans les locaux de son école pour les vacances de Toussaint et de Février. Elle propose d'accueillir les enfants de la commune moyennant une participation communale de 13€ par enfant et par jour en complément de la participation des parents (établie en fonction du quotient familial )

Les élus sont favorables pour faire un essai sur ces 2 périodes mais souhaitent avoir un retour sur le fonctionnement de ce centre et l'avis des parents, courant du 2eme trimestre 2025.

### ➤ **Bornes recharges VAE**

TE 47 propose de faire une étude de faisabilité pour l'installation de borne de recharge pour VAE sur la commune. Julien Coyart en tant que référent TE 47 pour la commune sera relais de notre commune sur ce sujet.

**Date du prochain conseil municipal : Lundi 4 novembre**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Délibérations prises :

2024\_31 : Subvention DETR économie d'énergie bâtiments communaux  
2024\_32 : « Prévoyance » mode et montant de participation

Approuvée à l'unanimité  
Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

|                   |              |                            |
|-------------------|--------------|----------------------------|
| GENOVESIO         | Cécile       |                            |
| BONNEU            | Dominique    |                            |
| BEREAUX           | David        | Procuration à C. GENOVESIO |
| BOUROUMEAU        | Séverine     |                            |
| BOE               | Christèle    | Procuration à MC. MOULEAU  |
| COYART            | Julien       |                            |
| GOUVEIA           | José         |                            |
| MALGOUYRES        | Alain        | Excusé                     |
| MARMUSE           | Jean-Damien  |                            |
| MIRABEL           | Marie-Rose   |                            |
| MOURLEAU          | Marie Claire |                            |
| NORMANDIN-VARENNE | Laurent      | Procuration à J. COYART    |
| POMIER            | Sylvie       |                            |